



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal**  
**du 26 février 2024**

Ordre du jour :

**0. Prestation de serment de Monsieur Thierry PONCET**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

- 2.1. Représentations
- 2.2. Courriers

**3. Communications du Conseil administratif**

- 3.1. Communications
- 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal

**4. Rapports des Commissions et des délégués**

- 4.1 Rapports des Commissions ATM des 23 janvier 2024 et 12 février 2024
- 4.2 Rapport du Groupe de Travail PDCOM du 13 février 2024
- 4.3 Rapport d'information de la Commission conjointe Finances-Cohésion sociale du 12 février 2024
- 4.4 Rapport d'information de la Commission Cohésion sociale du 12 février 2024

**5. Projets de délibérations : néant**

**6. Propositions du Conseil administratif**

**7. Route des Nations et grands travaux**

**8. Motions : néant**

**9. Résolutions : néant**

**10. Questions des Conseillers municipaux**

**11. Propositions des Conseillers municipaux**

**12. Communications et divers**

- 12.1. Agenda
- 12.2. Autres communications / remarques

Sont présents :

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 février 2024

Mmes et MM. Carole AMMANE-STUDER (VERTS) – Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER, Président (GAG) - Gérard BISE (VERTS) – Alessia CAVALIERI (CENTRE) Raymond CHABRY (plr) Jean-Claude CUDRE (plr) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD (CENTRE) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) - Francine MAMIN-TISSOT (CENTRE) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) - Corinne MONNIER (GAG) - Claudine PERROTIN DURET (plr) - Eric PORTIER (GAG) - Antonio PRIETO (VERTS) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Vice-Président (SOC) — Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (plr) - Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS)

### Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif  
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif  
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative  
Mme Nathalie MACHERET, secrétaire en charge du Conseil municipal

### Excusé - Excusée :

M. Saïd BOUCHARB (INDÉPENDANT)  
Mme Valérie VONLANTHEN, Secrétaire (VERTS)

-----

Le Président ouvre la séance publique à 20h00.

Le Président indique que la Secrétaire est absente tout le mois de février, c'est donc le Vice-Président qui fera l'appel.

### **0. Prestation de serment de Monsieur Thierry PONCET**

- Le Président invite M. PONCET à se lever et à s'approcher et demande également à l'Assemblée de se lever, afin de procéder à la prestation de serment de M. PONCET. Il lui demande de répondre par « je le jure ou je le promets solennellement » et lit la formule consacrée.  
M. PONCET promet solennellement.

Le Président le remercie et l'invite à prendre place.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024**

M. POMATTO demande de corriger la phrase suivante, à la page 15, comme suit :

Par ailleurs, M. POMATTO indique ~~qu'une motion sera bientôt déposée~~ **qu'une proposition sera bientôt présentée au CM, afin de répondre à la motion du 13 février 2023**, dans le but de récompenser et aider avec une bourse les jeunes de la Commune dans le domaine des sports ou de la culture.

Mme PRUNCU-CUTILE demande de corriger en page 14, le lieu qui n'est pas la Ferme Sarasin, mais au chemin Edouard-Sarasin, 54 dans la salle de l'Église Saint-Hippolyte.

Mme PERROTIN-DURET, demande de corriger en page 13 la phrase en la mettant au futur et non au présent.

**Le Président passe au vote du procès-verbal ainsi modifié de la séance du 22 janvier 2024; celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

### **2.1 Représentations**

Le Président a représenté le Conseil municipal aux manifestations suivantes:

- Match des Lions de Genève
- Ferme Sarasin présentation du projet Susette
- Promotions citoyennes
- Petit-déjeuner gourmand de l'association des amis du four à pain Saconnésien
- Soirée des Sauveteurs auxiliaires

Événements durant lesquels il a passé de bons moments et a pu constater un taux de participation relativement élevé.

### **2.2 Courriers**

Le Président donne lecture du courrier suivant :

- Association des Communes Genevoises, concernant le droit d'opposition des Conseillers municipaux concernant la décision de l'Assemblée Générale de l'ACG du 31 janvier 2024, concernant le Musée d'histoire naturelle.

Le Président donne lecture du courrier suivant :

- Constitution de l'Association du tournoi des élus de Plan-les-Ouates

Après la lecture, le Président annonce aux Conseillers municipaux que ce courrier est disponible sur CMNet et il invite ceux-ci à s'annoncer en cas d'intérêt pour aller à l'Assemblée Générale constitutive du 27 février 2024.

M. SIMETH donne lecture du courrier suivant :

- Enquête publique de règlement du trafic du 8 janvier 2024

Le Président demande s'il y a des questions.

M. PORTIER propose que les démarches effectuées 6 ans en arrière concernant les mesures d'accompagnement soient revues lors d'une prochaine Commission ATM.

Mme MAMIN-TISSOT soutient la proposition de M. PORTIER et indique que le courrier pourrait être traité lors de la prochaine Commission ATM du 5 mars 2024 et engage ses collègues à soutenir cette proposition.

M. CUDRE ajoute qu'en effet la réponse doit émaner du Conseil administratif car ce sont ses membres qui connaissent le mieux ce dossier et sont donc aptes à répondre à ce courrier. En revanche, il soutient également Mme MAMIN-TISSOT afin de traiter ce sujet lors de la Commission ATM du 5 mars, pour les questions inhérentes à la circulation. Il ajoute que lors de cette séance, 4 représentants de l'Etat de Genève dont le directeur de l'Office cantonal des transports, M. MESSEGER, seront présents, ce qui permettra aux commissaires de poser toutes leurs questions et ainsi faciliter la réponse que le Conseil administratif pourra donner.

M. JIMAJA rappelle qu'une enquête publique a pour objectif de faire des observations aux autorités dans les 30 jours et que le sujet a déjà été traité plusieurs fois en Commission ATM. Les conseillers municipaux sont au courant depuis 2016, il y a également des accords qui ont été passés avec trois associations, dont Radar. D'ailleurs le service SATPE de l'aménagement, des travaux publics et de l'énergie (SATPE) a reçu un certain nombre de riverains à la Mairie afin de recueillir leurs remarques, observations et suggestions à ce sujet ; ces dernières ont été prises en considération et au vu des adaptations à effectuer, une nouvelle enquête publique sera déposée début mars 2024. De plus, les riverains des voies suivantes seront autorisés à utiliser les axes suivants : Ancienne Route, Crêts de Pregny, Manons, Voie-du-Coin, Des Geais, Tornay, Auguste-Vilbert ainsi que les visiteurs de la piscine, du temple et de l'église, avec la mise en place d'un panneau « riverains autorisés ». Afin de respecter les accords avec les associations, la commune a fait une mise à l'enquête provisoire avant la mise en service de du tunnel des Nations NAT qui s'effectuera dans la nuit du 24 au 25 mars prochain.

Le Président résume : ce sujet sera discuté lors de la prochaine séance ATM et le Conseil administratif donnera une réponse par la suite ; il demande si l'Assemblée approuve cette proposition et procède à un vote à main levée :

Cette proposition est acceptée par 22 « oui » et 2 « absentions ».

### **3. Communications du Conseil administratif**

#### **3.1 Communications**

Le Président donne la parole à M. JIMAJA et l'autorise à faire deux communications sous ce point, même si cela concerne le point 7 « Grands-travaux »:

Pour la Susette, les modifications de zones ont été adoptées par le Grand-Conseil le 25 janvier 2024 ; est attendue ensuite la promulgation de la Loi, à la suite de quoi il y aura le déclenchement de processus d'élaboration des PLQ. Pour rappel, l'adaptation du schéma directeur est en cours et celui-ci sera finalisé cet été. Une séance de compte-rendu intermédiaire s'est tenue en février dernier et il est encore possible de visiter l'exposition du travail réalisé jusqu'à présent à la Maison des Projets jusqu'au 23 mars 2024. Une adresse email : concertation-susette@tribu-architecture.ch, un livre d'or ainsi qu'une boîte à idées sont à disposition afin de récolter toutes les remarques, propositions et questions de la population concernant l'image directrice.

Concernant le plan localisé de quartier (PLQ) Carantec, un recours a été enregistré. L'Etat va se positionner à ce sujet d'ici le 5 mars 2024, Le Grand-Saconnex ainsi que Swisslife vont faire une demande d'appel en cause à la cour afin de pouvoir participer à la procédure, notamment pour être en mesure de recourir au Tribunal fédéral si d'aventure la cour donnait raison au recourant. Cette manière de procéder est nécessaire car l'Etat de Genève ne dispose de pas de la qualité de recourir, le cas échéant.

Le Président passe la parole au Maire, M. POMATTO, qui a deux communications à formuler. La première concerne le Bibliobus : les statistiques sont positives et le constat

est une recrudescence de l'attrait pour la lecture, éventuellement lié à la pandémie du COVID ou autres... quoiqu'il en soit le prêt aux adultes est passé de 236 en 2021 à 927 en 2023. Quant au prêt jeunesse, celui-ci est passé de 8'401 en 2021 à 10'350 en 2023. Enfin, la fréquentation a augmenté de 2'228 à 3'362 ; le nombre de personnes par tournée a passé de 47,4 à 73,1.

La deuxième information, qui a été discutée en amont avec la commission des finances, est d'octroyer à chaque nouveau résident un bon d'accueil d'une valeur de CHF 20.- afin de faire connaître les commerces du quartier ; cette mesure est en place depuis janvier 2024.

Le Président donne la parole à Mme PORTIER, qui premièrement informe qu'une demande définitive a été faite afin de laisser le skate parc là où il se trouve actuellement L'Office cantonal de la nature et de l'environnement a émis quelques réticences à ce sujet ; des études complémentaires doivent être réalisées, affaire à suivre.

Deuxièmement, elle informe que le Salon de l'auto version « miniature » offrira très peu de mesure d'accompagnement. Par exemple l'ancienne version du Salon de l'auto proposait des transports TPG supplémentaires - dont des navettes entre les parkings et Palexpo - ainsi que d'autres mesures complémentaires. Cette année le Comité du Salon a décidé de ne mettre aucun support complémentaire, ni TPG ni navette. La Mairie ne peut rien faire contre, l'explication donnée par le Comité du Salon de l'auto, est qu'afin de combler ce manque de mesures complémentaires, les billets du Salon de l'auto sont désormais délivrés avec des tranches horaires de visite. Cependant, la Mairie a décidé de mettre en place, pour ce week-end, un service de contrôles, avec les Sauveteurs auxiliaires du Grand-Saconnex et une entreprise de sécurité privée, aux chemins Taverney, François-Lehmann, Préjins et Pré Carbeux. Mme PORTIER ajoute que des agents de police municipale seront présents, comme aux Automnales.

De plus, Mme PORTIER recommande d'être vigilant face à une recrudescence des cambriolages et de bien respecter les recommandations de la Police Cantonale.

Finalement, Mme PORTIER informe que le parcours Vita va prochainement être rénové, certains modules vont être changés et/ou remplacés.

M. JIMAJA désire ajouter une information: durant les Vœux à la population, il a donné une information quant à l'ouverture prochaine de la route de Nations. Il invite chacune et chacun à suivre tous les courriers qui seraient envoyés prochainement et à lire les informations dans le GSI. M. JIMAJA ajoute que les dates n'étaient pas encore validées par le Conseil d'Etat au moment des Vœux à la population.

### 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Mme PERROTIN-DURET précise qu'elle n'a fait qu'une question globale et non deux questions différentes.

Mme TISSOT-BUCHOUX s'étonne de ne pas avoir lu de réponse à sa question à savoir : « demande si les SIG sont intervenus pour réparer l'éclairage au chemin du Pastel ? ». Après vérification il en ressort qu'il était mentionné que la question venait de Mme MAMIN-TISSOT, au lieu de Mme TISSOT-BUCHOUX.

Mme GIROD remercie pour les réponses claires et précises reçues suite à sa question concernant un article paru dans la Tribune de Genève, à son avis trompeur.

Mme MAMIN-TISSOT remarque qu'une question est toujours en suspens, et qu'elle sera traitée dès qu'il y aura un / une responsable du développement durable, or il lui semblait

qu'il y a quelqu'un à ce poste à moins de ne pas être au courant d'un changement pour ce poste. Est-ce qu'une nouvelle personne a été engagée ?

M. JIMAJA, répond qu'en effet la personne en charge du développement durable ne fait plus partie du personnel, mais qu'une nouvelle personne a été engagée et qu'elle commencera bientôt.

#### **4. Rapports des Commissions et des délégués**

##### **4.1 Rapports d'information des Commissions ATM des 23 janvier 2024 et 12 février 2024**

Les rapport d'information sont lus par M. VEIGA-LOEFFEL, qui n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Mme MICHAUD-ANSERMET demande de signaler et de préciser que ce sont des rapports d'information.

Mme MAMIN-TISSOT demande que le titre soit modifié dans ce sens, à savoir d'ajouter « information » sur lesdits rapports ainsi que le nom de la Commission ; elle demande également à ne plus mettre deux rapports sous le même point à l'ordre du jour.

##### **4.2 Rapport d'information du Groupe de travail PDCom du 13 février 2024**

Le rapport d'information est lu par M. JIMAJA, qui n'a rien à ajouter

Le Président ouvre la discussion.

Mme MICHAUD-ANSERMET demande que ce rapport soit inscrit en tant que point 4.3.

##### **4.3 Rapport d'information de la Commission conjointe Finances-Cohésion sociale du 12 février 2024**

Le rapport d'information est lu par M. SIMETH, qui n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Mme GIROD demande de faire un ajout dans le rapport d'information de la Commission conjointe Finances et Cohésion sociale, car en tant que Présidente de la Commission Cohésion sociale, son nom n'est pas inscrit au bas dudit rapport. De plus, ce dernier n'a pas été validé par vote lors de la Commission Cohésion sociale. L'ajout demandé est le suivant : la Fondation a présenté un tableau intitulé « évolution de la liste d'attente depuis 10 ans » qui indique une liste d'attente de plus de 100 enfants ces derniers 10 ans, et au vu de la future densification de la Commune, la situation actuelle est critique.

M. SIMETH affirme que son rapport ne sera pas modifié car il a été lu et validé durant la séance dont il a été nommé délégué pour rédiger ce rapport de la Commission conjointe ; c'est pour cette raison que seule sa signature apparaît en bas du rapport.

M. BISE lit que la subvention est de CHF 900'000.- ; il demande quel sera le montant pour les années suivantes et si cela est payé par les cotisations des parents ou est-ce la Commune qui devra verser de l'argent chaque année ? Et si oui, quel montant par an ?

M. SIMETH indique que c'est le coût de fonctionnement annuel qui sera chaque fois identique et qui coûtera donc à la Commune CHF 900'000.- par an.

M. SINTADO ajoute qu'il y a eu un accord au sein des commissions pour étudier les possibilités de partenariat public-privé sur la question des crèches et que ce n'est pas inscrit dans ce rapport.

M. SIMETH répond que cela n'a pas été demandé lors de la séance ; par ailleurs, un procès-verbal avec plus de précision est à disposition.

M. POMATTO donne des compléments d'information concernant la subvention communale pour la petite enfance, à savoir les deux crèches et le jardin d'enfants de la Ferme. Celle-ci était de CHF 4'228'600.- en 2021 et de CHF 4'725'000.- cette année ; toutefois il est toujours difficile de calculer car une subvention fédérale est versée lors de l'ouverture d'une crèche et celle-ci disparaît après 3 ans. De plus, cela dépend de la moyenne d'âge du personnel et de leurs annuités. La Fondation nous a informé que l'on se situe entre CHF 800'000.- et CHF 1 Mio, ce qui nous amène aux CHF 900'000.- de subvention indiquée, qui est la subvention complémentaire pour la nouvelle structure. Concernant la liste d'attente, il y avait en 2014, 147 personnes en liste d'attente, 93 en 2018 et 132 actuellement, ce qui est relativement stable.

De plus, des chiffres intéressants ont été donnés par le service de recherche en éducation, qui mentionnent une baisse des enfants en âge préscolaire, jusqu'à une augmentation attendue lors de l'ouverture des nouveaux quartiers. De plus il faut compter avec le déplacement des élèves au niveau supérieur (cycle d'orientation) d'ici un à deux ans.

Mme PERROTIN-DURET souhaite préciser que les statistiques de la liste d'attente sont à relativiser car certaines familles sont inscrites sur plusieurs listes, privées et publiques

M. POMATTO ajoute, qu'à l'instar d'autres communes, la Fondation de la petite enfance a décidé de renouveler la liste d'attente tous les trimestres afin qu'elle soit plus en lien avec les réalités du terrain et du moment.

#### 4.4 Rapport d'information de la Commission Cohésion sociale du 12 février 2024

Lecture du rapport d'information par Mme ANDRIS-BEAUBRUN, qui n'a rien à ajouter.

Il n'y a pas de question.

#### **5. Projets de délibérations : néant**

#### **6. Propositions du Conseil administratif**

Le Président rappelle qu'il a été évoqué le fait que l'ordre du jour du Conseil municipal indiquant actuellement le point « Route des Nations, grands travaux » devait être modifié puisque la route des Nations sera prochainement mise en service. Or, vérification faite, le règlement du Conseil municipal prévoit une rubrique intitulée « Grands travaux » (et non « Route des Nations et grands travaux »). Ainsi l'ordre du jour devra comporter à l'avenir

cette nouvelle formulation et ce dès le mois de mars 2024 ; il n'y a en revanche, en fonction de ce qui précède, pas besoin de modifier le règlement du Conseil municipal.  
Le Président demande à l'assemblée s'ils ont d'autres points à modifier dans le règlement du Conseil municipal pour une révision efficiente.

Le Conseil municipal n'a pas d'autres points à modifier.

Le Président pose la question au Conseil administratif.

M. POMATTO indique que le Conseil administratif n'a pas de proposition particulière au sujet du Règlement du Conseil municipal.

Il ajoute que le service concerné contactera M. PORTIER afin de fixer une séance pour la première présentation de l'ébauche réalisée du cahier des charges concernant le centre sportif du Blanché. De plus, et si les études actuelles sont disponibles, il faudrait revoir notre système doté de boîtiers Siemens, à l'Ecole de la Tour et au Pommier ; les boîtiers de gestion sont tout particulièrement vétustes et donc il est difficile de trouver des pièces de rechange. Pour la seule Ecole de la Tour, le coût serait d'environ CHF 135'000.-. Des appels d'offres sont en cours et un crédit devra être voté en commission ; ces changements sont tout particulièrement urgents.

M. PORTIER approuve et confirme l'urgence.

M. JIMAJA rappelle que la Commission ATM du 5 mars prochain se déroulera après la visite du Plateau d'hébergement collectif (PHC). De plus, le 6 mars 2024 aura lieu une séance publique concernant l'ouverture de la route des Nations; il indique que des flyers ont été distribués aux habitants dans leurs boîtes aux lettres, ainsi qu'un courrier spécifique adressé aux riverains et notamment ceux qui ont subi les désagréments de ces travaux. Finalement, il rappelle qu'une commission ATM va être convoquée le 18 mars prochain.

Mme EDELENBOS précise que la visite du PHC pour les Conseillers municipaux aura lieu demain, le 27 février 2024 et non le 5 mars 2024.

Mme PERROTIN-DURET ajoute que la visite du PHC par les Conseillers municipaux a bien lieu demain et que le 5 mars il s'agira d'une visite pour le grand public.

M. POMATTO précise que 11 personnes du Conseil municipal se sont inscrites à la visite du PHC.

Mme PORTIER invite Mme EDELENBOS à aller voir la secrétaire en charge du Conseil municipal en fin de séance afin de fixer une date pour la Commission Administration, statuts, règlements.

## **7. Route des Nations et grands travaux**

M. JIMAJA informe que l'inauguration officielle du tunnel des Nations et de la jonction autoroutière aura lieu le 22 mars de 11h00 à 14h00, en présence du Conseiller Fédéral M. RÖSTI et du Conseiller d'Etat M. MAUDET, ainsi que des autorités des Communes du Grand-Saconnex, de Pregny-Chambésy et de Bellevue. Durant le week-end il y aura différents événements, dont une roller disco organisée dans le cadre du festival Antigél le samedi 23 mars de 18h00 à 22h00. L'Etat organise également des visites guidées le samedi 23 et



dimanche 24 mars entre 10h00 et 17h00. Le tunnel sera ouvert à la circulation dès le lundi 25 mars 2024.

De plus, M. JIMAJA, indique que concernant la mise en service de ces ouvrages, des informations se trouveront dans le GSI du mois prochain sur la base d'informations reçues du Canton, avec 4 pages spéciales. L'ouvrage appartenant au Canton, c'est à lui que revient le privilège d'informer la population.

Finalement, l'Etat a confirmé que dans un premier temps la route de Ferney ne sera pas fermée à la circulation entre la route des Morillons et l'hôtel Intercontinental à l'ouverture de la NAT. Cette fermeture devrait être mise en œuvre dès le début des travaux du tram Nations-Grand-Saconnex (TNGS). Il en sera de même pour la fermeture du bas du chemin Auguste-Vilbert. En effet, il précise que pour l'instant nous n'avons pas encore reçu l'autorisation de construire pour ce tram.

Le Président ajoute que lors du week-end de l'inauguration du tunnel, un brunch est organisé le dimanche 24 mars au matin, avec des produits du terroir.

M. JIMAJA invite les membres du Conseil municipal à venir partager, le samedi 23 mars à 8h00 à l'entrée de la route des Nations, situé avenue Appia no 11, le café-croissants et profiter d'une visite guidée avant l'ouverture au grand public.

#### **8. Motions : néant**

#### **9. Résolutions : néant**

#### **10. Questions des Conseillers municipaux**

Mme PERROTIN-DURET pose deux questions. Premièrement est-ce que l'ouverture du PHC (Plateau d'hébergement collectif) de l'Hospice Général, sis au 207 rte de Ferney, rapportera un gain financier à la Commune du Grand-Saconnex ? Deuxièmement, elle constate qu'un grand nombre d'abattage d'arbres a été effectué en direction de la commune de Collex, au lieu-dit Bois-Brûlé, situé sur la commune du Grand-Saconnex, et elle s'étonne que la commune n'ait pas informé les citoyens à ce sujet et demande pourquoi.

M. PORTIER ajoute qu'il a également posé la question au Conseil administratif concernant l'abattage des arbres au Bois Brûlé et que ces derniers ne sont pas au courant non plus.

D'autre part il demande que le Conseil administratif se penche à nouveau sur les transformations du bâtiment sis au 46-48 chemin Sarasin, car il a entendu dire qu'il y a des problèmes avec la chaudière et la toiture de la première maison qui se situe à côté du chemin des Marronniers. Il interpelle à nouveau le Conseil administratif pour l'entretien, de l'école du Village, route de Colovrex : beaucoup de vitrages et d'isolation sont cédés. Il informe qu'une autogrue est nécessaire pour effectuer les changements de ces très grandes vitres. De plus, les menuiseries actuelles travaillent et cassent les verres. Il demande que le Conseil administratif mandate le service technique de la commune afin de faire une étude à ce sujet, ces travaux demandent prudence et rapidité.

De plus, il ajoute que le service de sécurité des bâtiments et écoles de la commune est obsolète et il propose que des installations Cerberus et/ou Sprinkler soient mises en place ; notamment dans les parkings souterrains où de plus en plus de véhicules électriques sont garés et il y a un risque de feu lié à ces véhicules. Il demande que tous les bâtiments communaux et écoles soient équipés d'un système de protection d'incendie.

Finalement il souhaiterait avoir des nouvelles quant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la commune.

M. STEINER, suite à une Commission grands travaux le 21 novembre 2022, concernant la partie circulation au niveau du P 47, souhaiterait avoir des nouvelles de ce projet, avec éventuellement une personne de l'Etat de Genève afin de faire le point.

De plus, il demande si une Commission Administration, statuts, règlement aura bientôt lieu, relatif à la question de la suppléance ?

Le Président passe la Présidence au Vice-président

M. BAECHLER demande si le photographe qui est sur place lors des grandes manifestations est rémunéré par la commune ? De plus, il ajoute que les photos qui paraissent dans le GSI ou d'autres supports, ne sont souvent pas représentatives de l'évènement, et souhaiterait savoir qui fait le choix des photos ?

Le Vice-président redonne la présidence au Président.

M. POMATTO répond à Mme PERROTIN-DURET qu'il n'y a pas de gain financier particulier pour la commune par rapport au PHC au 207 rte de Ferney, qui est un centre de requérants d'asile.

Il répond ensuite à M. PORTIER concernant le chemin Sarasin 46-48, en précisant qu'une entreprise a été mandatée pour rénover la chaudière et que cela se fera au printemps 2024, lorsque les chauffages seront coupés. L'entretien de ces bâtiments est effectivement nécessaire. De plus, il précise que les façades datent de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, et donc ont une dimension intéressante. Pour l'école Village l'isolation de la toiture a été effectuée. Les réparations d'urgences et d'usage sont faites. Il a demandé au service des bâtiments et des équipements publics (SBEP) d'étudier un changement de vitrage et de cadres par de l'alu, ou éventuellement mixte alu à l'extérieur et bois à l'intérieur ou encore du PVC facile à l'entretien. Les grands vitrages qui posent actuellement problème sont désormais remplacés par des vitrages en 4 éléments.

Concernant la sécurité incendie, il rappelle que le parking Colombelle est entièrement équipé en Sprinkler. Quant à l'Ecole du Pommier, il doit se renseigner. De plus, il informe que le responsable des bâtiments est actuellement en train d'étudier la mise en place des toitures photovoltaïques au Pommier. Pour le reste de la commune, une réponse sera prochainement donnée.

Pour conclure il répond par l'affirmative à la question de M. BAECHLER, à savoir que le photographe est rémunéré par la commune et ajoute que le nouveau site de la commune sera bientôt en place ; le choix des photos sera mieux adapté et surtout remis à jour régulièrement sur tous les supports.

M. BAECHLER ajoute qu'en effet l'onglet « galerie photos » s'arrête en 2020 et « galerie vidéos » en 2021.

M. JIMAJA mentionne à toutes fins utiles qu'un Sprinkler est un système de lutte contre les incendies.

M. PORTIER ajoute qu'en effet le Sprinkler est un système qui détecte la chaleur et fait donc office de prévention et de protection d'incendie, en diffusant de l'eau. Cerberus est un détecteur de fumée qui déclenche une alarme.

M. EYA NCHAMA demande au Conseil administratif quand commenceront les travaux du tram, et selon leurs calculs cela devrait débuter en novembre 2024.

M. PORTIER répond à M. EYA NCHAMA que M. JIMAJA a expliqué qu'il y aura une mise à l'enquête, dont nous ne connaissons pas la durée.

M. JIMAJA indique qu'avant le début des travaux la procédure d'approbation des plans doit être validée au niveau de la Confédération. Dès qu'il aura plus d'informations, le Conseil municipal sera informé du début des travaux, en primeur la Commission ATM.

Il n'y a pas d'autres questions.

### **11. Propositions des Conseillers municipaux**

Le Président officialise la proposition faite lors du huis-clos du Conseil municipal du 22 janvier 2024, d'élire Mme MONNIER en tant que nouvelle représentante du Conseil municipal auprès du Football Club du Grand-Saconnex en remplacement de M. BRADLEY, ce qui a été approuvé à l'unanimité.

Le Président demande si un membre du Conseil municipal veut se présenter en tant que membre permanent du Groupement des législatifs de la rive droite du lac (GLRD) en remplacement de M. BRADLEY.

Mme MAMIN-TISSOT propose Mme GIROD au nom du Centre.

Mme ANDRIS-BEAUBRUN propose M. PONCET au nom des Verts.

Le Président propose un vote à bulletins secrets.

Mme GIROD n'ayant pas pu s'exprimer sur sa motivation, se retire.

Mme MAMIN-TISSOT précise que le tableau des représentations au GLRD n'est pas à jour.

M. PONCET est donc élu à l'unanimité en tant que nouveau représentant permanent du Grand-Saconnex auprès du GLRD.

M. STEINER demande que la commune engage un publicitaire pour changer l'intitulé de l'email envoyé régulièrement aux entreprises de la commune, qui est « café des bonnes pratiques » qu'il juge dénigrant pour des entrepreneurs indépendants et libres d'esprit.

Mme PRUNCU-CUTILE indique que le trottoir du chemin du Pommier situé à côté d'un parc pour chiens est régulièrement sale avec des traces de boue ; elle propose qu'un système de nettoyage des chaussures soit installé à la sortie du parc pour chiens.

Mme CAVALIERI, en tant que déléguée du Football club, souhaite recevoir l'invitation à l'AG du Football club.

Mme AMMANE-STUDER revient sur sa proposition du 9 octobre 2023 sur une possibilité de visibilité du mois d'octobre rose. Elle a reçu une réponse du service des parcs, qu'elle remercie, qui participe à l'action « Une tulipe pour la vie » orchestrée par l'association Léman Rose, mais demande d'autres moyens de communication pour ce mois important, comme des banderoles ou autres. De plus, suite à sa rencontre avec le Conseil administratif de Bellevue lors de leur Marché de Noël, elle a pu apprécier l'infrastructure et les décorations ainsi que les événements. Elle propose donc de rafraîchir notre Marché de Noël et propose qu'il soit installé au parc du Château, où nous avons déjà la patinoire et une yourte et d'également louer des tentes avec des tables, de faire venir des Food trucks et faire participer les enfants de la commune pour des chants et/ou des lectures de poèmes.

Mme ANDRIS-BEAUBRUN propose et annonce que M. PONCET reprend le poste de rapporteur en Commission Equipements publics et devient membre du Fonds de décoration.

Mme GIROD demande que l'on ajoute sur le tableau des Commissions et représentations les noms des représentants de la Fondation du Musée de Bande dessinée.

M. POMATTO informe que le Musée de la Bande dessinée est une Fondation de droit privée.

Le Président confirme que c'est pour cette raison qu'elle n'est pas mentionnée sur les tableaux de représentation de la commune.

M. SIMETH, suite à la Commission conjointe Cohésion Sociale et Finances du 12 février 2024, propose que la Commission des finances se réunisse pour se pencher sur les plans d'investissements futurs et définir les priorités pour trouver des fonds à l'ouverture d'établissements pour la garde d'enfants, à savoir une crèche.

Il n'y a plus de proposition.

## **12. Communications et divers**

### **12.1 Agenda**

Le Président demande de projeter l'e-mail reçu par le GIAP, et en donne lecture.

M. POMATTO a effectué une enquête personnelle auprès du GIAP, et qu'en effet au vu de l'augmentation des enfants et du manque d'effectifs, il devient difficile pour eux d'effectuer des remplacements de personnel lors d'absences. De plus, le personnel se plaint de sa rémunération ainsi que des horaires morcelés avec lesquels il est compliqué d'avoir un autre emploi.

Mme TISSOT-BUCHOUX se pose la question s'ils n'ont pas d'autres moyens de remplacement ?

M. POMATTO répond qu'il n'en sait pas plus à ce stade.

M. JIMAJA propose de les recevoir et d'écouter leurs doléances.

M. STEINER n'adhère pas à cette méthode de grève et de manifestation et trouverait plus constructif de recevoir ces personnes en Commission, afin de les entendre et de comprendre leurs besoins.

Mme MICHAUD-ANSERMET indique qu'il y a en effet de gros problèmes pour les remplacements des effectifs, mais que ce sont les syndicats qui leurs ont demandé de manifester.

M. JIMAJA précise qu'ils ont déjà manifestés dans plusieurs communes et que c'est leur droit.

#### 12.2 Autres communications / remarques

M. STEINER informe qu'il a reçu une invitation pour se rendre à l'Assemblée des Samaritains le 8 mars 2024 à 20h00. Ne pouvant s'y rendre, il enverra un e-mail aux membres de la Commission prévention, sécurité pour qu'éventuellement l'un des membres le remplace.

Mme AMMANE-STUDER rappelle que la soirée de la Solidarité internationale aura lieu jeudi prochain, à la salle des Délices à 19h00.

M. JIMAJA rappelle que l'inauguration de la route des Nations aura lieu le week-end du 22 mars 2024.

Mme PRUNCU-CUTILE remercie l'Association Mémoire du Grand-Saconnex pour la magnifique soirée organisée au théâtre douze dix huit du Grand-Saconnex.

M. EYA-NCHAMA indique que Mme RUTA ira le 8 mars prochain à l'Assemblée Générale des Samaritains.

M. JIMAJA rappelle qu'il y a eu une conférence donnée par M. Jacky CRETTON de l'Association Mémoire du Grand-Saconnex. Une nouvelle conférence est prévue et sera indiquée dans le prochain GSI.

Mme GIROD rappelle que le Marché de Saconnay a repris et n'aura lieu que les premiers <sup>vendredis</sup> du mois, la prochaine édition est le vendredi 1<sup>er</sup> mars de 16h00 à 21h00.

M. EYA-NCHAMA remarque et attire l'attention des Grands-Saconnésiens sur le fait que l'entrée principale depuis la France pour accéder au Grand-Saconnex se fera désormais uniquement par le pont.

La séance est levée à 22h10.

Le Vice-Président  
Yann SIMETH

Le Président  
Claude BAECHLER